



BONNÉTABLE

SAINT GEORGES DU ROSAY

NOGENT LE BERNARD

Règlement
Rallye VHRS

51^E RALLYE LE MANS

16 juillet 2016



6^E RALLYE VHC

4^E RALLYE VHRS

www.ecurielemans.org



REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

4^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHRS SAMEDI 16 JUILLET 2016 BONNETABLE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la ligue Bretagne Pays de la Loire.
Ouverture des engagements : 15 mai 2016.
Clôture des engagements : 4 juillet 2016.
Parution du road-book : 15 juillet 2016 16h00 à 20h00 Bar l'Entracte place du Général de Gaulle
16 juillet 2016 7h30 à 9h30 salle Mélusine.
Dates et heures des reconnaissances : 15 juillet 2016 de 16h00 à 20h00 le 16 juillet de 7h30 à 11h00.
Vérifications des documents et des voitures le : 16 juillet à Bonnétable de 10 h30 à 12h00 salle Mélusine .
Heure de mise en place du parc de départ le 16 juillet à Bonnétable de 11h00 à 12h30 parking salle
Mélusine.
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 16 juillet à Bonnétable 10 h00 salle Mélusine.
Publication des équipages admis au départ le 16 juillet à Bonnétable 12 h30 salle Mélusine.
Publication des heures et ordres de départ le 16 juillet à Bonnétable 12 h30 salle Mélusine.
Briefing oral: 14h30 salle Mélusine.
Départ du rallye 10 minutes après le dernier concurrent modernes.
Arrivée prévue du rallye 1ère voiture 21h52.
Publication des résultats du rallye le 16 juillet à Bonnétable 30 minutes après l'arrivée de la dernière
voiture salle Mélusine.
Remise des prix le 16 juillet à Bonnétable 22h30.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de L'ACO Maine Bretagne organise le 16 juillet 2016 avec le concours de l'Ecurie le Mans le 4ème Rallye Le Mans VHRS en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **28/04/2016** sous le numéro **R 29** et par la FFSA le sous le numéro .

Comité d'Organisation

Président : André GRISON.
Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie LE MANS 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable.
Téléphone : 02 43 29 13 45 portable 06 07 68 57 82.
Mail andre.grison@wanadoo.fr Site Internet www.ecurielemans.org.
Permanence du Rallye : Jusqu'au 15 juillet 2016 au secrétariat du rallye.
Le 16 juillet salle Mélusine: Téléphone : 02.43.29.62.74

Organisateur technique

Ecurie Le Mans André GRISON.
Adresse : 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable.

1.1P. OFFICIELS

Commissaire sportif VHRS	Gilles GUILLIER	Licence n°1507/2504
Directeur de course VHRS	Christian ISNARD	Licence n°1202/210777

Directeur de course voiture trico	Jean Claude LEFORESTIER	Licence n° 1318/1756
Directeur de Course Adjoint :	Claudette MARANDEAU	Licence n° 1507/6807
	Myriam MAWDSLEY	Licence n° 1303/11115
Directeur de course ES 1	Patrick DELIAS	Licence n° 1210/18371
	Roger GIRARD	Licence n° 1315/23809
	Jean François POMMIER	Licence n° 1201/9173
ES 2	Michel CHEVEREAU	Licence n° 1201/2543
	Pierre SCHUBLER	Licence n°1202/27374
	Jacques MELIS	Licence n°1201/6680
Médecin Chef :	Abdelkader BOUNAAMA	
Commissaires Techniques :	Robert PASSE	Licence n° 1201/51283
	Patrick GUILLEUX	Licence n° 1314/55340
	Romain THIPHAIN	Licence n°1201/155300
	Claude JOUANNEAU	Licence n°1201/58137
	Alexis TONDEREAU	Licence n° 1201/242221 Stagiaire
	Jean Luc BOURNEX	Licence n° 1315/11351
Chargés des relations avec les concurrents :	Emmanuel NICOLAS	Licence n° 1201/140071
	Jean Michel TATIN	Licence n 1201/6575
	Marie Laure HERRAULT	Licence n° 1201/222263
Commissaire voiture balai :	Luc DEHAN	Licence n° 1202/6495
Chronométrateurs	Loïc GAGNEUX	Licence n°1507/ 15785
	Cyril VALLEE	Licence n°1507/123878
	Daniel HERVIEUX	Licence n° 1318/179222
	Philippe MAUROY	Licence n° 1201/163031

1.2P. ELIGIBILITE

Trophée régularité VHRS VHR .

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : 16 juillet 2016 de 10h30 à 12h00 salle Mélusine.

Les vérifications techniques auront lieu le 16 juillet de 10h30 à 12h00 au complexe sportif.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage de la forêt à Bonnetable.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

1.3.3. L'équipage de la catégorie régularité historique devra présenter un laissez passer de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou 1 passeport technique historique (PTH FIA/PTN FFSA ou 1 passeport technique 3 volets classic.

1.3.4. 1 briefing oral sera obligatoirement organisé par les officiels responsables du VHRS avant le départ de l'épreuve. 14h30 salle Mélusine

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4ème Rallye Le MANS VHRS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 4 juillet 2016 à ECURIE LE MANS André GRISON 30 rue Onias MARTIN 72110 BONNETABLE.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures 130 maximum avec le VHC et le moderne.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 200 € compris les 2 repas du samedi soir
- sans la publicité facultative des organisateurs : 400 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de deux personnes.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote, ils devront être en possession d'une licence FFSA ou de prendre un titre de participation lors des vérifications administratives sur présentation d'un certificat médical. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.1.3. Le concurrent devra obligatoirement préciser sur la feuille d'engagement la catégorie de moyennes choisies pour la totalité du rallye : haute, intermédiaire et basse (moyenne intermédiaire = moyenne haute – 5km/H. Moyenne basse = moyenne haute – 10km/H. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des Commissaires Sportifs. L'organisateur jugera du bon choix du concurrent concernant les moyennes et pourra modifier la catégorie de moyenne choisie selon le type de voiture.

3.2.5. Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobiles.

Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées.

3.3. ORDRE DE DEPART.

3.3.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition. Le plus petit partant en tête.

3.3.2. L'attribution des ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives.

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

1 Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.90.

2 Catégorie Régularité Prestige : voitures de grand tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 1.01.91.

3 Catégorie Régularité tourisme classic : voitures de série homologuées et définies dans l'annexe K de plus de 20 ans (avant le 31.12.95).

1 extincteur est obligatoire 2kgs. Arceaux obligatoires en moyenne haute.

Les matériels de moyenne électronique sont autorisés.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Assistance au Complexe sportif de Bonnétable

Les remorques et plateaux seront interdits dans la zone d'assistance uniquement sur le terrain annexe....

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 4ème Rallye LE MANS VHRS représente un parcours de 108 km 990.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km 390

Les épreuves spéciales sont : St GEORGES du ROSAY 8 km 190 x 3

BONNETABLE 4 km 940 x 3.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : 15 juillet de 16h00 à 20h00 et le 16 juillet de 7h30 à 11h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison blanche ou orange Chasuble Orange.
- Chef de poste : Badge officiel

7.3 Tous les contrôles : contrôle horaire et de passage, départ et arrivée des tests de régularité, contrôle de regroupement ou de neutralisation seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et toutes les lignes de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées.

7.5. TESTS DE REGULARITE : en cas de dépassement de plus de 10% de la moyenne haute, l'exclusion du concurrent devra être prononcée.

7.6. PARC FERME : seul les parcs de départ et d'arrivée finale.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

1 classement général.

1 classement par catégorie

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le : 16 juillet au Car Podium de l'ACO à 22 h30.

Des coupes et les lots récompenseront tous les concurrents classés.